

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

LE 09 SEPTEMBRE 2013

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac, tenue au lieu habituel des séances, le **09 septembre 2013 à 20h00.**

SONT PRÉSENTS :

Mme Georgette Critchley, mairesse
MM. Jean-Louis Lambert, conseiller
Jean Duhaime, conseiller
Yves Plante, conseiller
Daniel Labbé, conseiller
Réjean Gamelin, conseiller
Mme Julie Bouchard, conseillère

M^{me} Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière
M. Marcel Niquet, inspecteur municipal

1. Ouverture de la séance

Madame la mairesse, Georgette Critchley, débute la séance par un moment de recueillement, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et poursuit la séance.

2. Quorum

Les membres présents formant quorum sous la présidence de madame Georgette Critchley, la séance est déclarée régulièrement constituée à 20h00.

13-09-148

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame la mairesse procède à la lecture de l'ordre du jour;
Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard
Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin
Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert à tout autre sujet pouvant survenir durant la séance;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé par la secrétaire-trésorière.

13-09-149

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2013

La secrétaire-trésorière présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2013;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT que les délibérations inscrites au procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante
Appuyé par le conseiller Jean-Louis Lambert
Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)
QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2013 tel que présenté par la secrétaire-trésorière.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

13-09-150

5. Virement du fonds d'administration vers le fonds de roulement

CONSIDÉRANT que la résolution numéro 12-11-224 pour les travaux du 480 Notre-Dame, stipulait d'employer le fonds de roulement au montant de 51 000 \$ en prévoyant de le reconstituer dans les trois (3) années suivantes, par des tranches de 17 000 \$ par année;

CONSIDÉRANT que l'année 2013 est la première tranche de 17 000 \$ à remettre dans le fonds de roulement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaimé

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'EFFECTUER un virement de 17 000 \$ du fonds d'administration vers le fonds de roulement par un placement d'épargne rachetable en tout temps;

D'AUTORISER la mairesse et la secrétaire-trésorière ou la secrétaire-trésorière adjointe à signer les effets bancaires nécessaires pour ladite transaction, s'il y a lieu.

13-09-151

6. Déneigement des bornes-fontaines – Automne 2013 et hiver 2014

CONSIDÉRANT que durant la saison hivernale, les chutes de neige accumulées, peuvent rendre inaccessibles l'utilisation des bornes-fontaines;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RETENIR les services de monsieur Gérard Dufault pour le déneigement des bornes-fontaines de la Municipalité de Saint-François-du-Lac;

DE PAYER un montant forfaitaire de 200 \$ sans taxe, pour la saison hivernale 2013-2014 et ce, à la demande de l'inspecteur monsieur Marcel Niquet à chaque fois qu'il y aura nécessité;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-330-01-443 « Déneigement Bornes-fontaines » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

13-09-152

7. Déneigement de l'édifice municipal – Galeries et trottoirs – Automne 2013 et hiver 2014

CONSIDÉRANT que les galeries et trottoirs de l'édifice municipal doivent être dégagés à la suite de précipitations de neige ou de poudrière;

CONSIDÉRANT que monsieur Richard Sayer offre ses services pour un montant de 500 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaimé

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

DE RETENIR les services de monsieur Richard Sayer pour le déneigement des galeries et trottoirs de l'édifice municipal pour la saison 2013-2014;

DE PAYER le montant de 500 \$ en trois versements soit, 150 \$ en janvier, 150 \$ en février et 200 \$ en mars 2014;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense au budget 2014;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-00-443 «Déneigement - Administration» les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

13-09-153

8. Demande de participation au programme « Changez d'air »

CONSIDÉRANT que les particules fines sont très nuisibles à la santé cardio-pulmonaire et coûtent très cher à la société québécoise en frais de santé et d'absentéisme;

CONSIDÉRANT que le chauffage au bois est pour une part importante responsable du smog hivernal;

CONSIDÉRANT que l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) a été mandaté par le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), afin de mettre sur pied et de gérer un programme de retrait et de remplacement de vieux appareils de chauffage au bois au Québec, excluant le territoire de l'Île de Montréal;

CONSIDÉRANT que l'AQLPA lance le programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « CHANGEZ D'AIR ! » offrant une remise jusqu'à 400 \$ pour les vieux poêles et 500 \$ pour les fournaises et jusqu'à 100 \$ pour le système d'évent;

CONSIDÉRANT que l'objectif du programme est de réduire de façon importante le nombre de particules fines en retirant ou en remplaçant 5000 vieux appareils de chauffage;

CONSIDÉRANT que ce programme se déroule en deux phases;

CONSIDÉRANT que la première phase est ouverte à toute la population du Québec et se termine après avoir versé 2500 remises, ou au 31 décembre 2012, selon la première éventualité;

CONSIDÉRANT que la participation des municipalités est requise dans une deuxième phase qui débute le 1^{er} janvier 2013, lesquelles viennent bonifier le programme, en attribuant un montant additionnel de 100 \$ pour chaque vieil appareil de chauffage au bois, portant la remise totale à 200 \$ pour un retrait et à 500 \$ (poêle) ou 600 \$ (fournaise) pour le remplacement par un appareil de chauffage certifié EPA ou ACNOR B415.1 qui émet 70 % moins de particules fines;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Saint-François-du-Lac désire participer au programme en accordant un montant de cent dollars (100 \$) par vieux appareil de chauffage au bois retiré ou remplacé sur son territoire, jusqu'à concurrence de dix (10) poêles remplacés.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

13-09-154

9. Moisson Mauricie / Centre-du-Québec – Demande de contribution 2013

CONSIDÉRANT que Moisson Mauricie / Centre-du-Québec est présente sur notre territoire et sollicite une aide financière afin de poursuivre leur travail auprès des moins nantis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE VERSER à Moisson Mauricie / Centre-du-Québec la somme de 125 \$;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

13-09-155

10. La Grande Tablee des Oies – Achat d'un billet pour représenter la Municipalité

CONSIDÉRANT que La Grande Tablee des Oies a envoyé une invitation pour leur souper annuel;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal autorise monsieur Jean-Louis Lambert à représenter la municipalité pour ce souper;

Considérant que le coût du billet est de 90 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER un paiement de 90 \$ à La Grande Tablee des Oies;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 «Dons à des organismes» les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

13-09-156

11. OMH – Adoption des états financiers au 31 décembre 2012 – Régularisation du déficit de 2012 et paiement du déficit prévu de 2013

CONSIDÉRANT que le rapport comptable démontrant la situation financière et le résultat des opérations a été dressé par la firme « Raymond Chabot Grant Thornton » pour la période se terminant au 31 décembre 2012;

CONSIDÉRANT que le rapport indique que la municipalité doit payer un montant de 2 951 \$ pour les exercices financiers antérieurs des résidences, soit 2 973 \$ pour la résidence Lassiseraie et une déduction de 22 \$ de surplus pour la résidence Bruyère;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit payer le 10 % du déficit approuvé et budgété de l'année 2013 et qu'il représente 7 419 \$ pour la résidence Lassiseraie et 948 \$ pour la résidence Bruyère;

CONSIDÉRANT que le déficit approuvé et budgété de 2013 ne sont que des prévisions et que l'ajustement réel s'effectuera en 2014 lors de l'adoption des états financiers;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ENTÉRINER le rapport financier 2012 de l'Office Municipal d'Habitation concernant les deux résidences;

DE PAYER un montant de 10 392 \$ à la résidence Lassiseraye représentant le 10 % de déficit approuvé pour l'année 2013 et l'ajustement de l'année 2012 (7 419 \$ + 2 973 \$);

DE PAYER un montant de 926 \$ à la résidence Bruyère représentant le 10 % de déficit pour l'année 2013 et l'ajustement de l'année 2012 (948 \$ - 22 \$);

D'AUTORISER l'engagement des présentes dépenses;

D'AFFECTER aux postes budgétaires 02-520-02-960 « Déficit OMH Bruyère » et 02-520-01-960 « Déficit OMH Lassiseraye » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

13-09-157

12. Jeunesse, j'écoute – Contribution financière

CONSIDÉRANT que Jeunesse, j'écoute demande un don afin de permettre aux intervenants professionnels de répondre à plusieurs jeunes du Centre du Québec;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire apporter un soutien auprès des jeunes ébranlés psychologiquement et pour la même somme que l'an passé, soit 150 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 «Dons à des organismes» les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

13-09-158

13. Refinancement des règlements d'emprunts numéros 05-2007 et 06-2008 au montant de 173 900 \$ - Adjudication de l'émission

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE la Municipalité de Saint-François-du-Lac accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt du 17 septembre 2013 au montant de 173 900 \$ par billet en vertu des règlements d'emprunts numéros 05-2007 et 06-2008, au prix de 98,004, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

5 200 \$	2,00 %	17 septembre 2014
5 200 \$	2,25 %	17 septembre 2015
5 500 \$	2,55 %	17 septembre 2016
5 600 \$	2,85 %	17 septembre 2017
152 400 \$	3,10 %	17 septembre 2018

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

13-09-159

14. Refinancement des règlements d'emprunt numéros 05-2007 et 06-2008 au montant de 173 900 \$ - Modalités de l'émission

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués, la Municipalité de Saint-François-du-Lac souhaite emprunter par billet un montant total de 173 900 \$:

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
05-2007	51 400 \$
06-2008	122 500 \$

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-François-du-Lac désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (chapitre D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-François-du-Lac aura, le 16 septembre 2013, un montant de 173 900 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 193 261 \$, pour des périodes de 20 et 25 ans, en vertu des règlements numéros 05-2007 et 06-2008;

CONSIDÉRANT qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunts en vertu duquel ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QU'un emprunt par billet au montant de 173 900 \$ prévu aux règlements d'emprunts numéros 05-2007 et 06-2008 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par la mairesse et la secrétaire-trésorière ou la secrétaire-trésorière adjointe;

QUE les billets soient datés du 17 septembre 2013;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2014.	5 200 \$
2015.	5 200 \$
2016.	5 500 \$
2017.	5 600 \$
2018.	5 800 \$ (à payer en 2018)
2018.	146 600 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Saint-François-du-Lac émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunts, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 17 septembre 2013), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 05-2007 et 06-2008, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

QUE la Municipalité de Saint-François-du-Lac emprunte 173 900 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations ou de billets pour un terme additionnel de 1 jour au terme original des règlements numéros 05-2007 et 06-2008.

13-09-160

15. Entérinement des dépenses pour l'aménagement de la patinoire

CONSIDÉRANT que l'achat et l'installation de bandes pour la patinoire ont été effectuées et que la facture reçue de Clément Larivière Distribution inc., fournisseur, s'élève à 3 380,27 \$ incluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que des factures de Patrick Morin au coût total de 235,52 \$ incluant les taxes applicables sont également à payer pour différents matériaux ayant servi à l'installation des bandes de la patinoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement des présentes dépenses;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-00-522 « Entretien » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

13-09-161

16. Rapport final des travaux d'aménagement de la patinoire – Entérinement

CONSIDÉRANT que la résolution 13-06-109 autorisait le paiement pour le pavage de la patinoire au montant de 18 900 \$ plus les taxes applicables (20 785,28 \$ net);

CONSIDÉRANT que la résolution 13-09-160 autorisait les paiements pour les bandes de patinoires et matériaux au montant de 3 615,79 \$ incluant les taxes applicables (3 458,54 \$ net);

CONSIDÉRANT que le coût total net pour l'aménagement de la patinoire s'élève à 24 243,82 \$;

CONSIDÉRANT que le projet est entièrement complété et qu'une subvention avait été accordée dans le cadre du pacte rural 2007-2014;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la municipalité demande le versement de la subvention au montant de 10 567 \$ provenant du pacte rural 2007-2014;

QUE la municipalité débourse la différence de 13 676,82 \$;

D'ACHEMINER la présente demande avec tous les documents requis à la MRC de Nicolet-Yamaska en guise de rapport final et pour la demande de versement dans le cadre du pacte rural 2007-2014.

13-09-162

17. Camps de jour – Paiement de factures

CONSIDÉRANT que le Comité des loisirs de Saint-François-du-Lac, demande une aide financière supplémentaire, afin de combler le paiement de deux versements sur trois pour les camps de jour;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que les deux premières factures que le comité des loisirs a reçues de la Municipalité de Pierreville s'élèvent à 7440,01 \$;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est prêt à aider financièrement mais que les factures sont au nom du Comité des loisirs de Saint-François-du-Lac;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE VERSER une somme de 7 440 \$ au nom du Comité des loisirs de Saint-François-du-Lac en guise de subvention;

QUE le Comité des loisirs de Saint-François-du-Lac effectue leurs paiements de factures directement à la Municipalité de Pierreville;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-701-90-970 « Subvention comité des loisirs » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

13-09-163

18. Camping Domaine Émeraude – Acceptation de dérogation

CONSIDÉRANT que le camping Domaine Émeraude a demandé une dérogation en zone inondable, auprès de la MRC de Nicolet-Yamaska, pour l'installation d'un système d'épuration;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Saint-François-du-Lac ne s'oppose pas à l'octroi de cette dérogation et qu'elle modifiera, le cas échéant, son prochain règlement de zonage pour y inclure ladite dérogation, advenant son acceptation de la part de la MRC de Nicolet-Yamaska et du Ministère de l'environnement;

D'ACHEMINER une copie de la présente résolution à la MRC de Nicolet-Yamaska.

13-09-164

19. Construction & Pavage Portneuf inc. – Paiement des travaux de pavage du rang du Bois-de-Maska

CONSIDÉRANT que nous avons reçu de Construction & Pavage Portneuf inc., le décompte final, et que le montant à payer incluant les taxes applicables est de 215 042,01 \$ (205 690,32 \$ net, après le remboursement de TPS);

CONSIDÉRANT que le montant demandé est plus élevé que la soumission déjà présentée, lors de l'adjudication de contrat, étant donné qu'une plus grande quantité de matériaux a été utilisée;

CONSIDÉRANT par contre que le calcul des surplus de matériaux a été vérifié par monsieur Marcel Niquet, inspecteur municipal, et que tous les ajustements sont conformes selon les prix présentés au bordereau de soumission;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D’AFFECTER au poste budgétaire 03-310-00-721 « Amélioration du réseau routier » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

13-09-165

20. Les Entreprises Pierreville inc. – Entérinement de dépenses pour les travaux du rang du Bois-de-Maska

CONSIDÉRANT que nous avons reçu des Entreprises Pierreville Ltée, le décompte final, et que le montant à payer incluant les taxes applicables est de 13 292,58 \$ (12 714,51 \$ net, après le remboursement de TPS);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D’AUTORISER l’engagement de la présente dépense de 13 292,58 \$;

D’AFFECTER au poste budgétaire 03-310-00-721 « Amélioration du réseau routier » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

13-09-166

21. Subvention accordée pour l’amélioration du réseau routier 2013-2014 – Demande de paiement

CONSIDÉRANT que le coût total des travaux s’élève à 252 643,18 \$ net;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaim

Appuyé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux de pavage exécutés sur une partie du rang du Bois-de-Maska pour un montant subventionné de 25 000 \$ et joint à la présente copie, des pièces justificatives, conformément aux exigences du Ministère des Transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité.

13-09-167

22. Demande de dérogation mineure – Jean-Claude Ouellet

CONSIDÉRANT que Jean-Claude Ouellet demande une dérogation mineure pour son chalet, afin de faire reconnaître le droit pour une marge latérale de 1.17 mètre alors que la norme est de 2 mètres, et afin de faire reconnaître le droit de la marge arrière de 3.18 mètres alors que la norme est de 7.62 mètres;

CONSIDÉRANT que cette demande est faite en regard d’un emplacement connu et désigné comme étant le lot 932-15 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-François-du-Lac;

CONSIDÉRANT que les raisons principales de cette demande sont pour permettre une transaction immobilière et pour corriger les erreurs d’étude lors de la demande de permis en 1985 et 1989;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaim

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D’ACCORDER la demande de dérogation mineure telle que présentée par Jean-Claude Ouellet et telle que recommandée par le Comité consultatif d’urbanisme.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

13-09-168

23. Demande de dérogation mineure – Patrick Côté

CONSIDÉRANT que Patrick Côté demande une dérogation mineure afin de faire accepter, pour la construction du garage projeté, une hauteur maximale de 20 pieds alors que la norme est de 15 pieds;

CONSIDÉRANT que cette demande est faite en regard d'un emplacement connu et désigné comme étant une partie de lot 258 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-François-du-Lac;

CONSIDÉRANT que la raison principale à cette demande est le besoin d'un étage de rangement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure telle que présentée par Patrick Côté et telle que recommandée par le Comité consultatif d'urbanisme.

13-09-169

24. Demande de dérogation mineure (1) – Patrice Boucher

CONSIDÉRANT que Patrice Boucher demande une dérogation mineure afin de faire accepter, pour la construction du garage projeté, une hauteur maximale de 20 pieds et demie alors que la norme est de 15 pieds;

CONSIDÉRANT que cette demande est faite en regard d'un emplacement connu et désigné comme étant le lot 928-31 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-François-du-Lac;

CONSIDÉRANT que les raisons principales à cette demande sont le besoin d'un étage de rangement et le calcul des pentes du toit, pour une largeur de garage de 30 pieds, qui nécessitent une hauteur plus élevée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure telle que présentée par Patrice Boucher et telle que recommandée par le Comité consultatif d'urbanisme.

13-09-170

25. Demande de dérogation mineure (2) – Patrice Boucher

CONSIDÉRANT que Patrice Boucher demande une dérogation mineure afin de faire accepter, pour la construction d'une maison projetée, une marge latérale de 1.5 mètre alors que la norme du règlement actuel est de 2 mètres;

CONSIDÉRANT que la marge demandée deviendra éventuellement conforme au futur règlement projeté, s'il y a adoption de celui-ci sans changement;

CONSIDÉRANT que cette demande est faite en regard d'un emplacement connu et désigné comme étant le lot 928-31 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-François-du-Lac;

CONSIDÉRANT que la raison principale à cette demande est pour permettre un élargissement de l'allée située du côté opposé;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure telle que présentée par Patrice Boucher et telle que recommandée par le Comité consultatif d'urbanisme.

13-09-171

26. **Le Club VTT Vagabond Bas-Richelieu – Renouvellement de la demande d'autorisation pour un changement de parcours de sentiers (Résolution 12-09-168)**

CONSIDÉRANT que le Club VTT Vagabond Bas-Richelieu demande à nouveau l'autorisation pour le changement de parcours de leurs sentiers tel qu'approuvé dans la résolution 12-09-168;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RENOUVELER l'autorisation déjà accordée par la résolution numéro 12-09-168 et ce, aux mêmes conditions.

13-09-172

27. **Travaux de stabilisation dans le rang du Bois-de-Maska**

CONSIDÉRANT que des travaux de stabilisation sont nécessaires dans le rang du Bois-de-Maska;

CONSIDÉRANT que les travaux peuvent être effectués en régie et supervisés par l'inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT que le coût des travaux va excéder 25 000 \$ mais qu'il comporte des dépenses provenant de plusieurs fournisseurs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER M. Marcel Niquet, inspecteur municipal, à effectuer les travaux pour un montant n'excédant pas 40 000 \$ pour l'ensemble des fournisseurs;

D'AFFECTER au poste budgétaire 03-310-00-721 « Amélioration du réseau routier » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

13-09-173

28. **Appui à la Municipalité de Sainte-Eulalie – Augmentation des taxes scolaires de la Commission scolaire de la Riveraine**

CONSIDÉRANT une hausse annoncée des taxes scolaires de 18 % de la Commission scolaire de la Riveraine pour 2013;

CONSIDÉRANT que la municipalité a la responsabilité de gérer les comptes de taxes scolaires dans les cas de vente pour non-paiement de taxes selon les dispositions de la loi;

CONSIDÉRANT qu'une telle hausse va faire augmenter le nombre de comptes pour vente pour non-paiement des taxes que doit gérer la municipalité;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que la gestion des comptes pour vente pour non-paiement des taxes est une dépense nette pour la municipalité et qu'elle représente un traitement administratif lourd, non seulement pour la municipalité, mais aussi pour les MRC de Nicolet-Yamaska et de Bécancour;

CONSIDÉRANT qu'une augmentation d'un compte de taxe publique de 18 % en un an est inadmissible et impensable pour n'importe quelle organisation publique au Québec;

CONSIDÉRANT que même avec les coupures du Ministère de l'Éducation, une telle hausse n'est pas acceptable;

CONSIDÉRANT que nos citoyens sont déjà surtaxés par les divers paliers gouvernementaux et publics;

CONSIDÉRANT que la municipalité s'interroge sur la pertinence de la Commission scolaire de la Riveraine compte tenu des coûts de son fonctionnement et les difficultés de gestion qu'elle éprouve;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de la Riveraine comprend l'ensemble du territoire des MRC de Nicolet-Yamaska et de Bécancour;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Saint-François-du-Lac appui la Municipalité de Sainte-Eulalie en demandant également à la MRC de Nicolet-Yamaska :

- De dénoncer la hausse de taxe scolaire inacceptable de 18 % qui affecte la population;
- De présenter et défendre une résolution auprès des regroupements de municipalités (UMQ ou FQM) pour que les commissions scolaires prennent en charge la perception de leurs comptes en vente pour taxes scolaires;
- De faire une demande auprès de la MRC de Bécancour pour qu'elle s'associe à cette démarche;
- Demande au député de Bécancour-Nicolet de dénoncer la hausse de taxe scolaire inacceptable de 18 % auprès de la population;
- De travailler de concert avec les deux MRC sur le territoire de la Commission scolaire de la Riveraine à ce sujet;
- D'intervenir auprès du Gouvernement du Québec pour apporter les modifications législatives requises afin que la Commission scolaire prenne en charge la perception de leurs comptes en vente pour taxes scolaires.

D'acheminer une copie de la présente résolution à la Municipalité de Sainte-Eulalie afin qu'elle poursuive les démarches dans ce dossier.

13-09-174

29. Ballet 2013-2014 – Prêt de la salle au 400, rue Notre-Dame

CONSIDÉRANT que les organisatrices du ballet demande au conseil municipal si elles peuvent utiliser la même salle à nouveau pour les cours de 2013-2014;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

QUE le conseil municipal autorise le prêt de la même salle pour les cours de ballet qui se dérouleront à l'automne 2013 et hiver 2014.

13-09-175

30. Coopérative de solidarité de santé Shooner/Jauvin - Mode de financement pour les années 2014-2015 et 2016

CONSIDÉRANT que l'entente d'une durée de cinq (5) ans, signée entre les municipalités participantes et la Coopérative de solidarité de santé Shooner/Jauvin prendra fin le 31 décembre 2013;

CONSIDÉRANT que les quatre (4) médecins pratiquants à notre coop sont disposés à signer une nouvelle entente les engageant à nouveau pour une période de trois (3) ans;

CONSIDÉRANT que ce service de proximité est très important pour notre milieu;

CONSIDÉRANT que les administrateurs de notre coopérative sont à étudier la possibilité d'ajouter d'autres services de santé qui seront offerts à ses membres dans un avenir rapproché;

CONSIDÉRANT que lors de leur dernière rencontre, le conseil d'administration de la coop, a adopté une résolution statuant un nouveau mode de financement pour les trois (3) prochaines années, dont copie a été transmise à chacune des municipalités membres;

CONSIDÉRANT que pour la continuité de notre coop, il serait important que les municipalités membres approuvent ce nouveau mode de financement qui a été calculé par rapport au pourcentage de membres inscrits à notre coop pour chacune des municipalités, reflétant ainsi un mode de financement ressemblant d'avantage au mode « utilisateur/payeur »;

CONSIDÉRANT que ce nouveau mode de financement démontre également une cotisation annuelle payable par chaque membre (personne physique) de 19 ans et plus, au coût de 100 \$ par année – gratuit pour les 18 ans et moins;

CONSIDÉRANT qu'une réduction de 20 \$ pour la cotisation annuelle des membres (personne physique) de 19 ans et plus est accordée à tous ceux et celles résidants dans une municipalité membre à l'entente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Saint-François-du-Lac désire s'engager, à compter du 1^{er} janvier 2014, auprès de la Coopérative de solidarité de santé Shooner/Jauvin, à titre de supporteur financier pour les trois (3) prochaines années, le tout en référence au document « Mode de financement pour les années 2014-2015 et 2016 » préparé et déposé à notre conseil par la coop, dont copie faisant partie intégrante de la présente résolution;

QUE le maire ou mairesse et la directrice générale ou adjointe soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-François-du-Lac la prolongation officielle de l'entente entre les municipalités concernées et la Coopérative de solidarité de santé Shooner/Jauvin afin que nos contribuables/membres puissent bénéficier d'une réduction sur leur cotisation annuelle pour les trois (3) prochaines années.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

13-09-176

31. Restauration de l'église – Appui financier

CONSIDÉRANT que nous avons reçu une demande de M. Germain Parenteau, marguillier pour la Fabrique de Saint-François-du-Lac, concernant une aide financière pour la restauration de l'église de Saint-François-du-Lac;

CONSIDÉRANT qu'il a également demandé une aide financière à la Caisse populaire de Nicolet, qui serait prête à lui remettre une somme allant jusqu'à 3 000 \$, si un partenaire établi dans la Municipalité de Saint-François-du-Lac égale la même offre en guise d'approbation pour son projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Saint-François-du-Lac offre un don à la Paroisse Sainte-Marguerite-d'Youville de 3 000 \$ pour la restauration de l'église de Saint-François-du-Lac en tant que partenaire avec la Caisse populaire de Nicolet;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

32. CORRESPONDANCES GÉNÉRALES

La secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance générale reçue durant le mois et le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière à classer ladite correspondance aux archives de la municipalité ainsi que toute autre correspondance, le cas échéant.

33. AFFAIRES NOUVELLES

13-09-177

Pavage du chemin menant au terrain de balle – Demande de soumissions

CONSIDÉRANT que le pavage du chemin menant au terrain de balle serait un atout majeur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE DEMANDER des soumissions à au moins deux (2) entrepreneurs;

QUE le contrat sera adjugé à la séance du 1^{er} octobre 2013.

34. RAPPORT DES COMITÉS

Messieurs Jean-Louis Lambert, Jean Duhaime, Réjean Gamelin, conseillers et madame Julie Bouchard, conseillère, donnent rapport de leurs comités respectifs soit, La régie des déchets, le Vélo sur la rivière, le pique-nique ambassadeur, l'OMH, la maison des jeunes et la coop de santé.

13-09-178

35. COMPTES À PAYER

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 09 SEPTEMBRE 2013

CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
4064	Accomodeur St-François (Essence camion - Août)	458.55
4065	Alarme 2200 (Surveillance ctr comm. 1 an et entretien 400 N-D)	626.62
4066	Ally Mercier S.E.N.C. (Services juridiques constats)	770.33

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

4067	Béliveau Valérie (Remb. pour Baptiste, Rose et Caleb Martel)	20.00
4068	Boisclair Léo (Entretien balayeuse Bibliothèque)	42.93
4069	Buroplus (Fournitures de bureau)	318.40
4070	Réal Cartier chauffage & ventilation inc. (Rép. au 400 N-D)	491.12
4071	Chagnon Jacques (CCU 5 septembre 2013 - 4 dossiers)	120.00
4072	Cherbourg sanitaire et emballage (Produits centre comm.)	91.82
4073	Construction Maltech inc. (Rénovation centre communautaire)	2 143.13
4074	Critchley Georgette (Frais dépl. , CCU & dépenses Rallye)	354.30
4075	Éditions Yvon Blais (Mise à jour)	118.55
4076	Entreprises Alain Bélanger (Fauchage 2e coupe)	4 731.22
4077	Entreprises Pierreville Ltée.(Les) (Location machinerie)	5 225.90
4078	Équipement Raydan (Location équipements)	750.43
4079	Fonds de l'information foncière (Avis de mutation - Août)	40.00
4080	Gamelin Réjean (CCU 05 septembre 2013 - 4 dossiers)	120.00
4081	Gouin Guy (CCU 5 septembre 2013 - 4 dossiers)	120.00
4082	Kemira Water Solutions Canada inc.(Alun -Usine)	3 296.79
4083	Laboratoire d'Environnement SM (Analyse d'eau usée - Août)	92.44
4084	Lambert Jean-Louis (Dépl. ponton & remb. pique-nique)	544.99
4085	Librairie Renaud-Bray (Achat de livres pour bibliothèque)	47.15
4086	Marina MR.B (Essence et hibernation pour ponton)	1 399.61
4087	Mélanie Michaud (Remb. pour Leila, Alexis et Noah Clément)	53.50
4088	Ministère des Finances/Ministère des Transports (Borne-font.)	10 002.83
4089	Morvan Jacques (CCU 5 septembre 2013 - 4 dossiers)	120.00
4090	Niquet Marcel (CCU 5 septembre 2013 - 4 dossiers)	120.00
4091	Patrick Morin (Pièces et accessoires)	195.28
4092	Péloquin Peggy (CCU 5 septembre 2013 - 4 dossiers)	120.00
4093	Plante Yves (CCU 5 septembre 2013 - 4 dossiers)	120.00
4094	Régie Incendie Pierreville - St-François-du-Lac (231 route 143)	398.97
4095	Sayer Richard (Entretien ménager - Août)	379.00
4096	Tougas Isabelle (Remboursement pour Laurie Gratton)	100.00
4097	Vacuum D.L. inc. (Service de vacuum - Poste Gauthier et usine)	1 049.21
4098	Ville de Sorel-Tracy (Ouverture de dossier)	320.00
4099	Piché Paul (Allocation cellulaire - septembre 2013)	25.00
4100	Régie de gestion des matières rés. (Quote-part - Septembre)	12 332.17
4101	Comité des Loisirs (Subvention 2013 - 3/3 vers.)	10 000.00
4102	Ministre des finances (Sûreté du Québec - dernier vers. 2013)	72 029.00
	TOTAL DES CHÈQUES	129 289.24

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

CH #	FOURNISSEUR	MONTANT
4042	Pavage 132 / 9254-8965Qc (Amél. réseau routier - Bois-Maska)	10 347.75
4043	Croix Rouge (La) (Contribution 2013)	298.95
4044	Croix Rouge (La) (Don -Lac- Mégantic)	200.00
4045	Chapdelaine Léo (Remboursement chaise)	74.73
4046	Petite Caisse renflouement (Eau,fourniture centre,frais poste)	148.28
4047	Pompes industrielles Launier inc. (Pompe poste Gauthier)	11 445.76
4048	Crédit-Bail RCAP inc.(Location photocopieur-3 mois)	617.42
4049	RFS Canada (Location photocopieur - Final)	638.56
4050	Pitney Bowes (Loc. compteur postal - 1 août au 31 oct. 2013)	391.71
4051	Télus Mobilité (Cellulaire Marcel - Août)	73.86
4052	Yvon et Alex Michon peintres (Peinture Galerie)	977.28
4053	Pompes industrielles Launier inc. (pompe poste Gauthier)	621.55
4054	John Meunier inc. (Pièces pour pompe d'alun -Usine)	147.03
4055	SSQ-Vie Investissement et retraite (Cotisation Août 2013)	2 177.34
4056	Petite Caisse renflouement (Eau, commandite party pompier)	106.00

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

4057	Ministère du Revenu du Québec (DASP - Août 2013)	7 439.75
4058	Receveur Général du Canada (DASF - Août 2013)	3 008.22
4059	Lachapelle Ghislaine (Remboursement - Achat de livres)	428.76
4060	Finan. Banque Nationale (Cap. Int. prêt règl. 05-2007- 06-2008)	8 207.25
4061	Finan. Banque Nationale (Ref. Capital règl. 05-2007- 06-2008)	173 900.00
4062	Finan. Banque Nationale (Capital & Intérêts prêt règl. 06-04)	9 393.30
4063	Hydro-Québec (Eclairage public et édifices - Août 1/2)	3 150.44
	TOTAL DES CHÈQUES	223 147.24
	DÉBOURSÉS AOÛT 2013	
	Salaires août 2013	20 464.49
	TOTAL DES DÉBOURSÉS	20 464.49

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard
Appuyé par le conseiller Daniel Labbé
Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE ces comptes soient acceptés et payés par la municipalité;

D'AFFECTER les postes budgétaires concernés;

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 09 SEPTEMBRE 2013;

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget 2013 aux fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont engagées par la municipalité ainsi que pour les dépenses engagées par résolution dans le présent document.

36. Période de questions

- Point 31 : Remerciement pour le don à l'église
- Point 13 : Demande d'informations pour le refinancement
- Chèque 4099 : Demande d'information sur les cellulaires des employés
- Pique-nique ambassadeur et rallye : Félicitations pour l'organisation
- Programme changez d'air : Demande d'informations
- Chèque 4067 : Demande d'information pour les remboursements d'activités

37. Conclusion

13-09-179

38. Levée de la séance

Après réponses aux contribuables,
Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime
Appuyé par le conseiller Daniel Labbé
Et résolu unanimement par le conseil :

DE LEVER la séance à 20h48.

Georgette Critchley
Mairesse

Peggy Péloquin
Secrétaire-trésorière